

**Rapport de la Commission de gestion au  
Conseil Communal relatif à la gestion et les comptes 2023  
Préavis municipal no 02/2024**

Monsieur Le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

s'est réunie les 22 mai et le 5 juin pour préavis sur les comptes 2023 suite à la séance avec la Municipalité le 27 mai 2024. Un grand merci à la Secrétaire municipale pour la suppléance à la bourse, au nouveau Boursier pour la bonne exécution et reprise des comptes en cours d'année ainsi qu'à la Municipalité pour les réponses données à la commission.

L'année 2023 se conclut certes avec un excédent de revenus de CHF 60'174.91, toutefois les changements au sein du personnel ont engendré des hausses conséquentes de salaires. Année après année, il est constaté une augmentation des coûts liés à l'informatique en raison notamment, des mises à jour et des configurations de profils utilisateurs nécessaires à chaque nouveau collaborateur ainsi qu'à sa formation.

L'aventure de L'Agape s'achève malheureusement sur un échec avec un montant impayé de plus de CHF 100'000.— à ce jour. A noter également qu'un montant de CHF 70'000.— a été mis dans le compte 22.480 Prélèvement à provision pour perte sur débiteurs.

Dans le dicastère 45 Ordures ménagères, le Boursier nous a précisé qu'un transitoire de CHF 5'000.— a été oublié d'être comptabilisé. En tenant compte de cet oubli, le dicastère n'est pas équilibré et l'écart se monte à plus de CHF 20'000.—. Nous rappelons que ce dicastère est affecté et ne devrait pas être en perte, ni en profit et qu'il est nécessaire d'adapter les taxes. Une remarque identique peut être apportée au dicastère 46 Réseaux d'égouts, d'épurations.

Revenons à des notes plus positives, les impôts ont rapporté environ CHF 135'000.— de plus que l'année 2022. Enfin, le dicastère de l'eau est presque à l'équilibre avec un déficit d'environ CHF 5'000.— et l'augmentation annoncée du prix de l'eau et des compteurs en 2024 devraient contribuer à équilibrer ce dicastère.

Avec bonheur, nous constatons que l'achat d'eau (81.312) a bien diminué suite à la réparation de la fuite sur le Talent. La participation à l'ASIRE est également nettement plus basse que budgétée et se trouve même être inférieure au montant payé en 2022. Concernant l'EFAJE, les charges 2023 sont en dessous du budget 2023, cependant supérieures aux comptes 2022. Il est à relever une constante augmentation de la participation communale.

Quant à la baisse des liquidités dans le bilan, elle se justifie par la facturation de l'eau, de l'impôt foncier et de la taxe déchets en fin d'année 2023, contrairement aux années précédentes ce qui décale l'arrivée des liquidités sur 2024.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil Communal**

- Vu le préavis municipal No 02/2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **Décide**

- d'en donner décharge à la Municipalité ;
- d'accepter les comptes 2023 tel que présenté par la Municipalité.

St-Barthélemy, le 17 juin 2024

Pour la Commission de gestion :

Daniel Morier

Basile Favre

Theres Brillet

Véronique Jaquemet

Tonino Natale